

Le Tribunal cantonal du canton du Valais met au concours les postes suivants, accessibles indifféremment aux femmes et aux hommes :

2 juges de district à 100 % auprès de tribunaux du Valais romand

Conditions

Brevet d'avocat ou de notaire. Les titulaires d'une licence, master ou doctorat en droit, ou d'un titre universitaire équivalent sont éligibles à condition de justifier d'une formation pratique suffisante.

Langue maternelle

Française ; bonnes connaissances de la langue allemande.

Entrée en fonction

Le 1er juin 2015 ou à convenir.

Renseignements

Sur demande, le secrétariat général des tribunaux valaisans, Tribunal cantonal, Sion, donnera des renseignements complémentaires (027 606 53 00).

Les offres de service, avec curriculum vitae, photo et copies de diplômes ou certificats devront être adressées au Tribunal cantonal, Secrétaire général, Case postale, 1950 Sion 2 Nord, jusqu'au **10 avril 2015** (date du timbre postal).

Sion, le 9 mars 2015

Le secrétaire général des tribunaux valaisans
Ch. Bonvin